





## COMMUNIQUÉ COMMUN Argent de l'école : en quête d'égalité

Le SNUipp, en partenariat avec l'ANDEV (Association nationale des directeurs de l'éducation des Villes) et l'AMRF (Association des maires ruraux de France), se propose d'établir une nouvelle photographie des moyens et des financements dont disposent les écoles.

En effet, en dehors du nombre d'enseignants, qui relève, avec leur rémunération et leur formation, de la responsabilité de l'Etat et, qui est la principale source de l'inégalité de traitement des élèves dans les territoires, de nombreuses autres dépenses obligatoires relèvent des communes. A l'acquisition et à l'entretien des bâtiments scolaires, à l'entretien et au renouvellement du mobilier scolaire et du matériel d'enseignement des élèves se sont adjointes de nouvelles dépenses dans le domaine de l'action éducative locale (temps périscolaire, restauration scolaire...).

De plus, depuis de nombreuses années, l'évolution des connaissances, des supports et des méthodes d'enseignement exige de nouveaux financements : les nouvelles technologies, les intervenants extérieurs, les sorties et visites pédagogiques n'existaient pas à l'époque où ont été promulguées les lois qui régissent l'obligation de financement des écoles par les communes. Des pans entiers du financement de l'activité pédagogique d'une classe viennent s'ajouter aux obligations antérieures.

Parallèlement, l'Etat met en œuvre des politiques nationales impactant lourdement les budgets des collectivités locales, souvent sans concertation avec elles, qui génèrent d'autres inégalités. Alors, que faut-il pour que ces obligations soient remplies? Qui doit en supporter la charge? Qui doit financer l'abonnement internet ? L'achat et l'entretien des ordinateurs ? Les intervenants en arts ? Le déplacement au musée ? La classe transplantée ?

Le ministère de l'Education Nationale n'a pas toujours la même attitude: ainsi du plan « écoles numériques rurales » assuré par le ministère ou de l'invitation aux sorties scolaires qui ... incombent de fait le plus souvent aux communes ou aux parents.

Les réponses au questionnaire adressé aux écoles et aux mairies permettront d'établir un état des lieux et des besoins de l'école, le SNUipp, l'ANDEV et l'Association des Maires ruraux de France confronteront leur point de vue et rendront publics les résultats de cette enquête.

**Paris, le 19 mars 2010** 

## Enquête en ligne :

http://www.snuipp.fr/questionnaires/index.php?sid=99577&lang=fr http://www.amrf.asso.fr/ http://www.andev.fr/

## **Contacts presse:**

AMRF (Association des maires ruraux de France) — Eric SCHIETSE : 04 72 61 77 20 ANDEV (Association nationale des directeurs de l'éducation des Villes )— Anne-Sophie

BENOIT: 03 28 26 26 60

SNUipp-FSU - Mathilde RADZION: 01 44 08 69 32